

DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Préambule

Prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.

Compte-rendu de la séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance de conseil municipal.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site Internet, publication, etc... (décret n°2016-481 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (décret n°2016-834 du 23/06/2016).

1- Eléments de contexte politique, économique et du projet de loi de finances pour 2026, ainsi que les dispositions de la Loi spéciale

A- Contexte politique

Le dépôt du Projet de Loi de Finances le 14 octobre 2025, une semaine après le délai légal, s'est soldé par un échec de la commission mixte paritaire le 19 décembre 2025. Le gouvernement a promulgué la loi spéciale (article 47 de la constitution) le 26 décembre 2025, et a promulgué le décret portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics le 29 décembre 2025.

Le 13 janvier 2026, le gouvernement a repris l'examen du projet de loi de finances 2026 à l'Assemblée Nationale, en espérant un texte définitif sans censure fin janvier, début février.

Il est donc impossible au moment où le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu de savoir ce qui figurera dans la Loi de Finances 2026. Comme l'an passé, cette situation plonge l'ensemble des collectivités dans la plus grande incertitude.

B- Contexte économique

Une situation économique inquiétante

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement économique profondément marqué par l'instabilité géopolitique, le ralentissement de la croissance et la recomposition des politiques budgétaires européennes. Les tensions persistantes en Europe de l'Est et au Moyen-Orient continuent d'alimenter la volatilité des marchés de l'énergie, tandis que les grandes économies avancées évoluent dans un cycle de croissance modérée (+3,1 % attendus dans le monde) et de normalisation monétaire prudente.

Au sein de l'Union européenne, le retour aux règles budgétaires préexistantes à la période de la crise sanitaire entraîne un durcissement inédit des orientations des finances publiques, alors que l'inflation, en reflux mais encore présente dans certains secteurs, maintient les conditions financières à un niveau élevé.

En France, la croissance reste encore très faible (+0,9 % prévus en 2026 selon la Banque de France), les taux d'intérêt demeurent durablement élevés, un déficit public durablement excessif (5,4 % du PIB en 2025 contre 6,2 % du PIB en 2024) et une dette en hausse. Le gouvernement a engagé un plan de redressement budgétaire d'une grande ampleur. Ce plan repose sur un effort partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales, dont la contribution est estimée à plus de 5,3 milliards d'euros en 2026.

Ce contexte génère beaucoup d'incertitudes qui ont pour effet d'augmenter le niveau d'épargne des ménages et de freiner les investissements des entreprises. En d'autres termes, l'argent ne circule pas et les rentrées fiscales sont peu dynamiques voire en baisse comme la TVA qui constitue pourtant la recette la plus importante de l'Etat.

C'est dans ce cadre exigeant, où l'Etat sollicite fortement les collectivités territoriales, que s'inscrit le débat d'orientations budgétaires de la commune.

C- Grande prudence à appliquer pour le budget 2026

Les modalités de répartition de la DGF ayant été revues, il conviendra d'être très prudent et de prévoir une baisse de cette dotation. A savoir que la DGF du bloc communal a perdu 43 % de son « pouvoir d'achat » en 12 ans ! Le gouvernement avait décidé la semaine dernière une baisse de 5 milliards d'euros de la DGF et serait revenu sur sa décision, pour éviter la censure.

Le FCTVA ne devrait pas être modifié cette année, tant au niveau du taux, qu'au niveau du remboursement de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, malgré ce qui était annoncé.

Il faudra être très prudent sur les recettes d'investissements à prévoir en 2026 au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'Etat, à plus fortes raisons, au titre des projets non encore validés.

2- La situation de St Victor sur Rhins : rétrospective

A- Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une augmentation au cours de l'année 2024, d'environ 22 830 €, soit environ de 2,20 %

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Chapitre 013 : atténuation de charges	0,00	3 726,39	
Chapitre 70 : produits de services	52 832,50	55 723,56	
Chapitre 73 : impôts et taxes	670 060,31	685 495,95	
Chapitre 74 : dotations et participations	287 874,32	288 628,76	
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	35 603,27	36 151,40	
Chapitre 76 : produits financiers	0,00	4,95	
Chapitre 77 : produits exceptionnels	531,00	0,00	
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 046 901,40	1 069 731,01	

Le chapitre 013 enregistre une augmentation de 3 726 €, essentiellement dû à la hausse des congés maladie (et ainsi des remboursements)

Le chapitre 70 augmente d'à peine 3000 €, par rapport à 2023. Il s'agit du poste principalement des repas au restaurant scolaire.

Le chapitre 75 continue d'être en hausse, principalement en raison des locations de salles communales.

B- Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 4 500 € environ entre 2023 et 2024, ce qui s'explique par la maîtrise des dépenses publiques, voulue par la municipalité.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Chapitre 011 : charges à caractère général	262 272,68	256 694,65	
Chapitre 012 : charges de personnel	345 392,97	341 339,58	
Chapitre 014 : atténuation de produits	89 195,00	90 474,00	
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	98 394,75	103 080,20	
Chapitre 66 : charges financières	19 826,01	18 958,67	
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	0,00	0,00	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	815 081,41	810 547,10	

Le chapitre 011 est en diminution, qui s'explique par la maîtrise des dépenses.

Les charges de personnel sont également en diminution, du fait du non-remplacement de Sabrina.

Les autres chapitres sont sensiblement identiques.

C- L'épargne

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes courantes de fonctionnement (chap 70 à 75 + 013)	1 046 370,40	1 069 726,06	
Dépenses de gestion (chap 011+012+014+65)	795 255,40	791 588,43	

EXCEDENT BRUT COURANT	251 115,00	278 137,63	
Produits exceptionnels (chap 77)	531,00	0,00	
Charges exceptionnelles	0	0,00	
EPARGNE DE GESTION	251 646,00	278 137,63	
Produits financiers	0,00	4,95	
Charges financières	19 826,01	18 958,67	
EPARGNE BRUTE*	231 819,99	259 183,91	
Remboursement en capital de la dette	43 205,78	38 147,04	
EPARGNE NETTE (EPARGNE DISPONIBLE)**	188 614,21	221 036,87	
Taux épargne brute (épargne brute/recettes fonct)	22,15 %	24,23 %	
Taux épargne nette (épargne nette/recettes fonct)	18,02 %	20,66 %	

* Epargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

** Epargne nette : épargne brute – le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'investissement.

Comparaison de l'endettement à l'épargne brute

665 562,47 / 259 183,91 = 2,5679 années

De 0 à 8 ans, très bon de 8 à 15 ans, normal +15 ans, critique

D- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 sont :

- Travaux de voirie : 24 641,87 €
 - Dont pont M. Blanc 16 961,87 €
- Acquisition de matériels : 46 779,37 €
 - Dont tracteur : 26 000,00 €
- Rénovation appartements : 20 323,03 €
- Salle des 3 chênes : 48 744,98 €
- Mise aux normes EP : 673,38 €
- Groupe scolaire : 8 256,00 €

E- La dette

L'encours de la dette 2024 pour la commune de Saint Victor sur Rhins s'élève à

	2024	2025	2026
Capital restant dû au 01/01/N	703 709,51	665 562,47	
Remboursement du capital de la dette	38 147,04	36 421,66	
Nouvel emprunt	0,00	0,00	
Capital restant dû au 31/12/N	665 562,47	629 140,81	

3- Les orientations financières 2026

Stratégie financière

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes dues à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation etc...), malgré la baisse des dotations de l'Etat, la priorité de la municipalité reste pour 2026 :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition
- D'encadrer les dépenses du personnel
- D'encadrer la hausse des charges à caractère général

La revalorisation forfaitaire des bases serait de 0,8 % en 2026, contre 1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023.

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2026, soit :

- Taux TH : 17,61 %
- Taux TFPB : 35,32 % (dont taux départemental 2021 15,30 %)
- Taux TFNPB : 31,25 %

Les principaux projets d'investissements 2026

- Travaux de voirie
- Rénovation énergétique de la maternelle et du restaurant scolaire
- Changement du mobilier au restaurant scolaire
- Renaturation de la cour d'école